

ÉCONOMIE D'ENTREPRISE :

Introduction au cours de 1^{re} année BTSB : les mots pour le dire

A- L'économie d'entreprise

Étymologie : (source : dictionnaire historique de la langue française, Le Robert)

Économie : mot formé à partir de deux racines grecques, Oikos (« maison », avec pour sens initial « clan » car oikos vient de woikos qui a été formé à partir du sanskrit « vis » qui signifie clan) + Nomos (loi, règle, usage). Le sens d'origine (on parlait d'œconomie au 14^e siècle) qui était l'art de bien administrer une maison disparaît à partir du 16^e siècle (le mot économie est attesté à partir de 1546) au bénéfice du sens « gestion où l'on évite toute dépense inutile » puis, en conséquence, « ce que l'on épargne ».

Entreprise : en ancien français (12^e siècle), entreprendre (entre, du latin inter, + prendre, du latin prae-hendere) signifiait « attaquer ». Au 14^e siècle, le mot « entreprise » signifie « opération militaire » (sens disparu) et « action de mettre en œuvre ». De la deuxième signification naît, à la fin du 17^e siècle, le sens « d'opération de commerce » (sens disparu). De l'idée d'action sont issus, au début du 18^e siècle, le sens « d'action par laquelle on attaque quelqu'un » et, au pluriel, le sens de « tentatives de séduction » (encore en usage actuellement). À partir de la fin du 18^e siècle, entreprise signifie « organisation, à existence objective, de production de biens et services à caractère commercial ». J'ai précisé « à existence objective » pour attirer l'attention sur le fait que cette organisation a une consistance matérielle, clairement perceptible, concrète même si ses composantes matérielles et son « périmètre » géographique ou « démographique » évoluent dans le temps et même si les éléments immatériels (tour de main, ingéniosité de ses membres, qualité des relations, image acquise...) peuvent être prépondérants dans son fonctionnement et sa réussite.

L'économie d'entreprise désigne la « science » de l'administration et de la mise en valeur du patrimoine de l'entreprise, le mot patrimoine étant pris dans un sens large de patrimoine physique mais aussi pratique et intellectuel. Lorsque cette « science » est mise en œuvre, on parle plus habituellement de **gestion** si l'on se situe dans le court et moyen terme et de **management** lorsque l'on intègre le long terme (et donc les décisions stratégiques prises par la direction de l'entreprise). Enfin, lorsque cette « science » s'affirme en tant que science, s'interroge particulièrement sur ses fondements théoriques et historiques, sur la genèse des entreprises et l'interprétation des conditions de leur existence, elle s'intègre dans le domaine plus abstrait de la **théorie des organisations**.

Des approches variées : en l'absence d'une théorie générale des organisations capable d'intégrer l'ensemble des apports historiques des diverses théories des organisations, les approches de l'entreprise mettent l'accent sur tel ou tel aspect (telle fonction – production, vente...– ; telle ressource – technique, humaine...–) telle ou telle optique (descriptive ou normative). Il en résulte des approches variées, en fait le plus souvent complémentaires, à propos de l'entreprise. C'est ce qui justifie qu'une première sous-partie du programme envisage successivement l'entreprise en tant que structure productive, groupement humain, organisation au sein de l'environnement, culture.

B- Les mots pour dire « entreprise »

Il existe une grande diversité des termes utilisés pour désigner l'entreprise. Ainsi entend-on parler d'entreprise, d'affaire, d'établissement, de maison, de commerce, de société, de firme, d'entité (plan comptable), d'institution ou d'organisation... Cette grande diversité des termes utilisés pour désigner l'entreprise reflète la diversité des possibilités d'analyse, des situations d'analyses ou des points de vue, ce que résume le tableau suivant :

Les mots pour dire « entreprise »	
Terme	Référence (souvent implicite)
Entreprise	Insiste sur l'aspect économique, c'est-à-dire l'aspect production de biens et services marchands (destinés à être vendus). Ainsi dira-t-on que les hôtels-restaurants sont des entreprises du secteur tertiaire.
Affaire	Insiste sur l'aspect financier, c'est-à-dire les ventes, les charges, les capitaux engagés (capitaux propres, emprunts). Ainsi parlera-t-on d'une affaire florissante ou rentable.
Établissement	Normalement, correspond à une unité géographique de production, d'exploitation, lorsque l'entreprise possède plusieurs unités géographiquement distinctes. Ainsi une chaîne hôtelière intégrée possède-t-elle plusieurs établissements. Ce terme est toutefois utilisé, particulièrement en hôtellerie-restauration, pour désigner un hôtel ou un restaurant, même n'appartenant pas à un groupe, certainement parce qu'il a une connotation de chose établie, de durée, de construction visible... Ainsi parlera-t-on d'un établissement renommé.
Maison	Met l'accent sur l'aspect plutôt commercial. Ce terme désuet est encore utilisé en hôtellerie-restauration, généralement avec une connotation positive : ainsi parlera-t-on d'une « belle ou d'une grande maison » pour désigner un hôtel ou un restaurant solidement établi et favorablement connu.
Commerce	Désigne de façon générale tout point de vente tenu par un commerçant, insiste sur l'aspect vente à une clientèle. Assez peu utilisé directement en hôtellerie-restauration sauf lors d'une cession ou d'un achat dans l'expression fonds de commerce (rem. : la clientèle est l'élément essentiel du fonds de commerce).
Société	Terme juridique. L'approche juridique de l'entreprise distingue les entreprises individuelles (qui n'ont pas d'existence légale propre car elles n'existent qu'à travers leurs propriétaires-entrepreneurs : commerçants tel un hôtelier-restaurateur ; artisans tel un boulanger ; agriculteurs) et les entreprises sociétaires (sociétés de capitaux comme les SA, SARL... ou sociétés de personnes comme les SNC).
Firme	Terme anglo-saxon surtout employé dans les théories micro-économiques ou à propos des... firmes multinationales. Ce terme a une connotation « grande entreprise » ou bien est employé lorsqu'on fait référence à une entreprise telle qu'elle est désignée sous un nom patronymique, sa raison sociale. Ainsi dira-t-on : les firmes concernées par cette fusion sont <i>Air-service et Elite-catering</i> .
Entité	Terme très général qui a été retenu par le Plan comptable général français dans sa version de 2005 à la place du terme entreprise du PCG 1982. Il s'agissait de trouver un terme pour désigner les personnes physiques ou morales qui doivent appliquer les dispositions du PCG.
Institution	Pour J. L. CHARRON & Sabine SÉPARI (Organisation et gestion de l'entreprise, DECF 3 Manuel & applications, Dunod 2004), « ce terme fait référence aux organismes officiels et à l'ensemble des règles socio-économiques d'un pays ou d'une région, issues de multiples évolutions historiques, qui définissent et garantissent les conditions dans lesquelles les choix d'allocation et d'utilisation des ressources seront faits individuellement ou collectivement. Le terme s'applique donc plus à l'environnement des entreprises qu'aux entreprises elles-mêmes : institutions bancaires, institutions financières, institutions juridiques. » À propos des entreprises, toutefois, le terme institution est utilisé dans deux cas : <u>Dans la théorie des organisations</u> ou l'histoire de la pensée relative à l'entreprise, pour insister sur le fait que l'entreprise a « conquis » son autonomie par rapport à d'autres institutions (l'État ou à l'Église) et est devenue la source de ses propres règles de fonctionnement qu'elle cherche d'ailleurs à universaliser. <u>Dans le langage courant</u> , pour désigner une entreprise solidement établie (une maison...) qui a valeur de référence dans la profession, dans l'histoire locale et dont on ne saurait concevoir qu'elle puisse ne pas exister. Ainsi dira-t-on : « À Cannes, Le Carlton est une véritable institution ».
Organisation	Terme le plus général qui englobe les entreprises et tout ensemble regroupant de façon structurée, coordonnée, identifiable et durable des moyens techniques et humains en vue d'atteindre un ensemble d'objectifs partagés par ses membres. À propos des entreprises, le terme est particulièrement utilisé lorsqu'il est fait référence à l'analyse des structures internes (spécialement à propos des relations, hiérarchiques, coopératives, conflictuelles... entre les hommes) ou à la « théorie des organisations ».